

DÉLIBÉRATION N°3-1/16/10/2018

En date du 16 octobre 2018

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le seize octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

Date de convocation : Le 9 octobre 2018

Présents : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUYEYROL, Maire-délégué - Edmond GAYRAL, premier-adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Jean-Christophe AGIER - Sébastien CAUQUIL - Serge BORER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER - Françoise MICHAUX et Elisabeth GILLES.

Procurations : M. Morgan LABALME-COMBALUZIER a donné procuration à M. Bernard ROUYEYROL

Absents : M. Nicolas RICHARD

Secrétaire de séance : M. Sébastien CAUQUIL

~~~~~

### **3-1 PROJET D'ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER SUR BERRIAS**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1212-1 et L1111-1,

CONSIDERANT le souhait de la commune de procéder à l'acquisition d'un bien immobilier bâti et non-bâti, Place Andrée Rouveyrol – BERRIAS 07460 BERRIAS-ET-CASTELJAU, cadastré sections :

- B numéro 25, d'une superficie de 860 m2, lieu-dit Le village,
- B numéro 26, d'une superficie de 5 945 m2, lieu-dit Le village,
- B numéro 248, d'une superficie de 34 700 m2, lieu-dit Fontaine de Berre,
- B numéro 257, d'une superficie de 200 m2, lieu-dit Fontaine de Berre,
- B numéro 261, d'une superficie de 5 120 m2, lieu-dit Fontaine de Berre,
- B numéro 262, d'une superficie de 1 520 m2, lieu-dit Fontaine de Berre,
- B numéro 263, d'une superficie de 9 600 m2, lieu-dit Fontaine de Berre,
- B numéro 268, d'une superficie de 4 240 m2, lieu-dit Fontaine de Berre,
- B numéro 275, d'une superficie de 1 200 m2, lieu-dit Fontaine de Berre,
- B numéro 276, d'une superficie de 1 060 m2, lieu-dit Fontaine de Berre,
- B numéro 814, d'une superficie de 31 605 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 815, d'une superficie de 230 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 816, d'une superficie de 4 230 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 817, d'une superficie de 1 950 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 818, d'une superficie de 170 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 819, d'une superficie de 8 540 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 820, d'une superficie de 11 685 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 821, d'une superficie de 2 755 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 822, d'une superficie de 300 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 823, d'une superficie de 8 710 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 824, d'une superficie de 15 520 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 829, d'une superficie de 24 720 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 830, d'une superficie de 51 400 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- ZK numéro 1 subdivision a et b, une bande de terrain de 5m de large longeant le chemin de la Rouvière d'une superficie de 400 m2, lieu-dit Berre,

propriété du Groupement Agricole Foncier de la Motte,

CONSIDERANT que la propriété est composée d'une demeure et de ses dépendances et d'une construction appelée « La ferme » constituée de deux corps de bâtiment,

CONSIDERANT que le corps de bâtiment appelé « La Ferme », une fois réhabilité, sera transformé en Maison de Services Publics et en Commerce afin de répondre au projet de dynamisation du centre du village de Berrias et de renforcer l'attractivité de la commune,

CONSIDERANT que le projet d'opération immobilière porte sur l'acquisition à l'au  
2ème alinéa de l'article L.1311-10 du code général des collectivités territoriales,  
CONSIDERANT la proposition du Groupement Agricole Foncier de la Motte de cé  
au prix de 940 000 € après négociations,  
CONSIDERANT l'intérêt communal attaché à cette acquisition et la nécessité de solliciter les financements nécessaires  
à la réalisation des travaux dans le bâtiment appelé « La Ferme »,  
Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition du bien immobilier cadastré sections :

- B numéro 25, d'une superficie de 860 m2, lieu-dit Le village,
- B numéro 26, d'une superficie de 5 945 m2, lieu-dit Le village,
- B numéro 248, d'une superficie de 34 700 m2, lieu-dit Fontaine de Berre,
- B numéro 257, d'une superficie de 200 m2, lieu-dit Fontaine de Berre,
- B numéro 261, d'une superficie de 5 120 m2, lieu-dit Fontaine de Berre,
- B numéro 262, d'une superficie de 1 520 m2, lieu-dit Fontaine de Berre,
- B numéro 263, d'une superficie de 9 600 m2, lieu-dit Fontaine de Berre,
- B numéro 268, d'une superficie de 4 240 m2, lieu-dit Fontaine de Berre,
- B numéro 275, d'une superficie de 1 200 m2, lieu-dit Fontaine de Berre,
- B numéro 276, d'une superficie de 1 060 m2, lieu-dit Fontaine de Berre,
- B numéro 814, d'une superficie de 31 605 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 815, d'une superficie de 230 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 816, d'une superficie de 4 230 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 817, d'une superficie de 1 950 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 818, d'une superficie de 170 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 819, d'une superficie de 8 540 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 820, d'une superficie de 11 685 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 821, d'une superficie de 2 755 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 822, d'une superficie de 300 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 823, d'une superficie de 8 710 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 824, d'une superficie de 15 520 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 829, d'une superficie de 24 720 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- B numéro 830, d'une superficie de 51 400 m2, lieu-dit Serre de la Moute,
- ZK numéro 1 subdivision a et b, une bande de terrain de 5m de large longeant le chemin de la Rouvière d'une superficie de 400 m2, lieu-dit Berre,

dans les conditions décrites, au prix de 940 000 € hors frais notariés ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition des biens immobiliers susvisés et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles ;
- de charger Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition
- d'approuver le principe de la transformation du bâtiment appelé « La Ferme » en Maison de Services Publics et en Commerces.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal approuve les propositions ci-dessus par :

VOIX

11 POUR

1 ABSTENTION

1 CONTRE

**Pour extrait certifié conforme aux  
registres des délibérations.**

**Le Maire,  
Robert BALMELLE.**

